

La gestion de l'eau et de l'assainissement dans les outre-mer

Déclaration du groupe Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale

C'est une triste rengaine que nous avons entendue au cours de nos auditions sur l'accès à l'eau et son assainissement dans les Outre-mer : soucis de gouvernance, mauvaise gestion, infrastructures insuffisantes, mal entretenues ou tout simplement vétustes... sans oublier un accès inégal et inégalitaire à l'eau. Et ceci depuis des décennies. Dans ce contexte alarmant, les rapporteurs ont mené un travail important d'analyses et préconisations. Nous les en remercions.

L'avis propose de bonnes pistes : soutenir l'éducation des consommateurs et des élus, renforcer les formations techniques pour que les entreprises locales montent en compétence. Nous pensons surtout qu'il est primordial de mettre en œuvre des solutions de sobriété par tous, entreprises, agriculteurs, consommateurs ; de renforcer la circularité, comme l'avis le préconise avec la récupération des eaux de pluie.

Notre groupe émet cependant des réserves quant au droit opposable tel qu'il est formulé dans cet avis. Nous aurions aimé voir davantage de propositions qui prennent en compte la sauvegarde de la biodiversité. Enfin, la singularité des territoires ultramarins demande des réponses particulières. Nous regrettons que les expérimentations réussies n'aient pas été davantage étudiées, afin de sortir de solutions que je qualifierais de « rustines », et qui n'ont pas démontré leur efficacité dans la durée.

L'île de Marie-Galante (10 000 habitants) fait ainsi figure d'exception en ayant choisi un mode de gestion différent. Elle délègue son service public de l'eau et de l'assainissement à une entreprise locale, Karuker'Ô, qui axe les efforts de son exploitation sur la réparation de fuites, travaille à la fiabilisation du comptage par le déploiement de la télérelève ou le renouvellement de compteurs, et lutte contre les impayés par la diversification des méthodes de paiement et l'intervention d'un cabinet de recouvrement.

Le taux d'impayé (moins de 10 % en 2021) y est d'ailleurs nettement plus faible que sur le reste de la Guadeloupe et le rendement de réseau en constante progression, passé de 43 % en 2018 à 67 % en 2022. Ce niveau de performance et la qualité du service à l'utilisateur sont le fruit d'une collaboration entre délégant et délégataire qui travaillent notamment sur la politique patrimoniale du service, permettant la mise en place d'un programme de renouvellement des ouvrages et canalisations nourri et équilibré.

Travailler à la gestion de l'eau dans les Outre-mer, c'est repenser les modèles économiques. Peut-être pourrions-nous l'envisager dans le cadre des travaux suivants de notre délégation.

Notre groupe a voté pour.